

JOURNÉE DE LA SELF

-

PÔLE ERGONOMIE DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS PARTENARIAT AVEC LE CHSCT: LIENS PONCTUELS ET LIENS DURABLES

24 JUIN 2015

Pôle ergonomie des MEF

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Sous Direction des Politiques Sociales et Conditions de Travail

Bureau Santé et Sécurité au Travail

18 avenue Léon Gaumont

Le Valmy 122

75977 PARIS CEDEX 20

LES MEF



Michel SAPIN
Ministre des finances
et des comptes publics



Emmanuel MACRON
Ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique



Christian ECKERT
Secrétaire d'Etat chargé
du budget

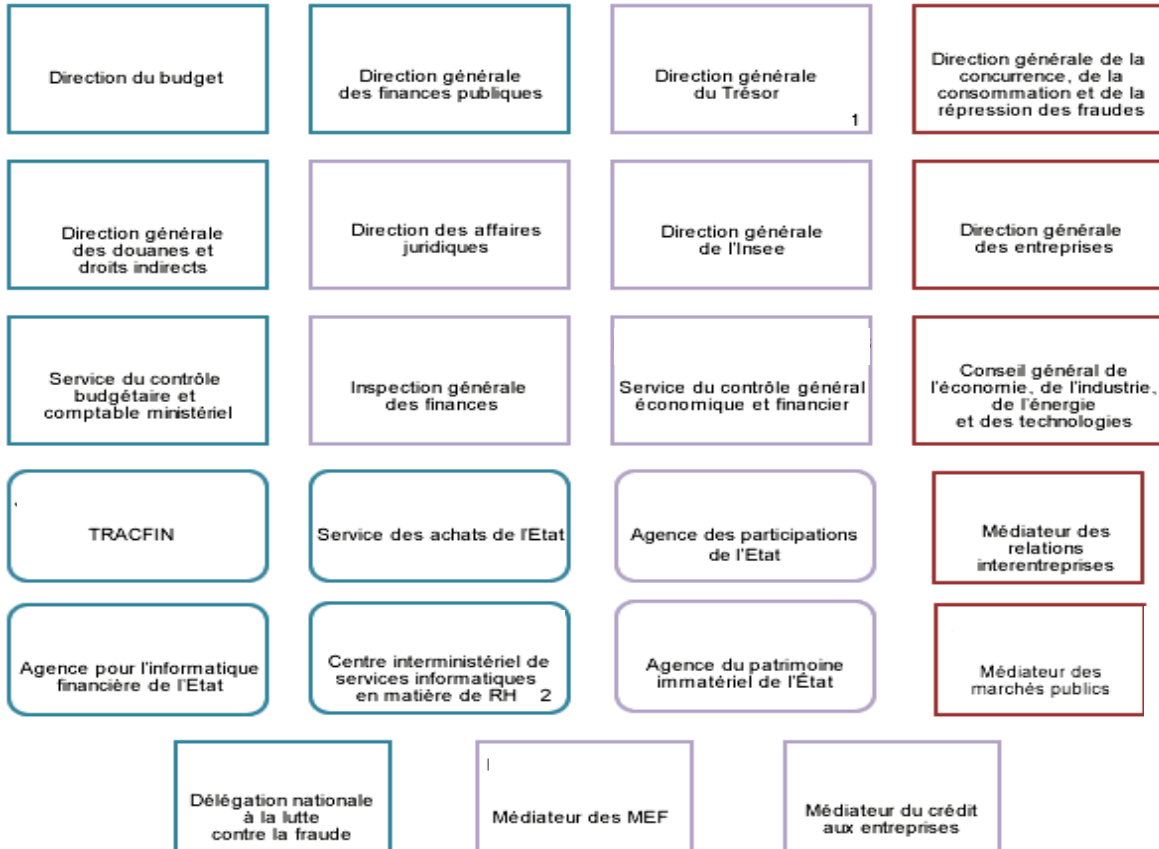


Martine PINVILLE
Secrétaire d'Etat chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire



Axelle LEMAIRE
Secrétaire d'Etat chargée
du numérique

Secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF)
Haut fonctionnaire de défense et de sécurité



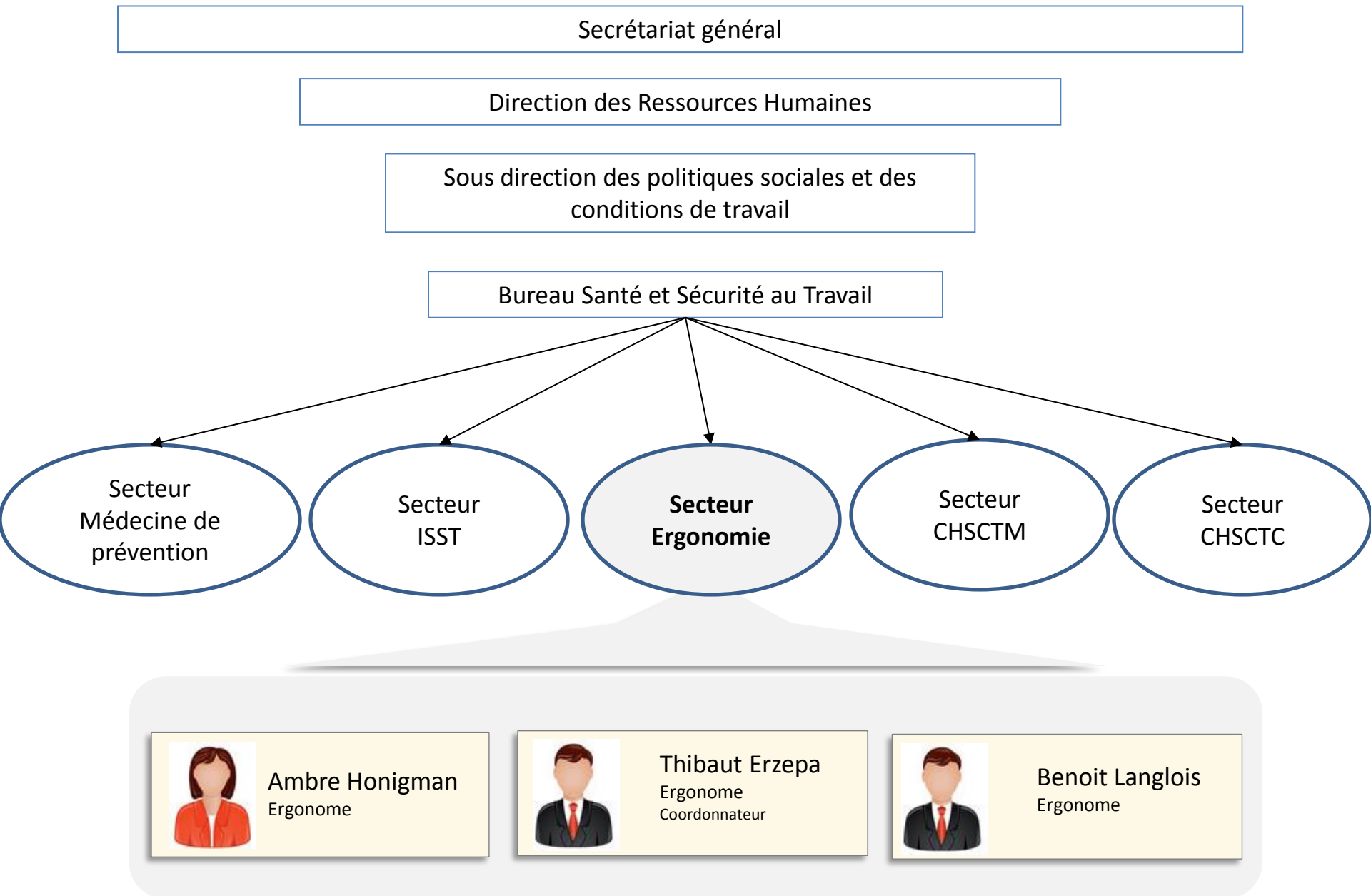
LES MINISTÈRES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER:



- 2 Ministères
- 3 Secrétariats d'Etat
- 1 Secrétariat général
- 23 directions ou services
- 147 975 agents (source 2013) répartis sur l'ensemble du territoire

LE POSITIONNEMENT

DU PÔLE ERGONOMIE



LES CHAMPS D'ACTION DU PÔLE ERGONOMIE

Démarches d'amélioration
des conditions de travail
en correction

Démarches en conception
dans des conduites de
projet

Formation Santé Sécurité
au Travail (membres
CHSCT, sensibilisation
ergo...)

Conseil aux acheteurs
ministériels (mobilier et
équipements)



ARCHITECTURAL



I.H.M.



ORGANISATIONNEL



LES CHSCT

AU SEIN DES MEF



Le CHSCT, interlocuteur privilégié pour le pôle ergonomie avec:

- 104 CHSCT de proximité (échelon départemental);
- 17 CHSCT spéciaux (concernant des missions spécifiques: laboratoires, services d'enquête...);
- 1 CHSCT d'Administration Centrale couvrant 7983 agents;
- 1 CHSCT Ministériel impulsant la politique ministérielle en matière de santé et sécurité au travail pour l'ensemble des CHSCT.

Les spécificités au sein des MEF:

- La majorité des CHSCT sont **pluridirectionnels**
- L'ensemble des CHSCT **dispose d'un budget** visant la mise en place d'action selon les critères suivants:
 - *Exemplarité;*
 - *Complémentarité ;*
 - *Urgence.*

LE POSITIONNEMENT INTERNE

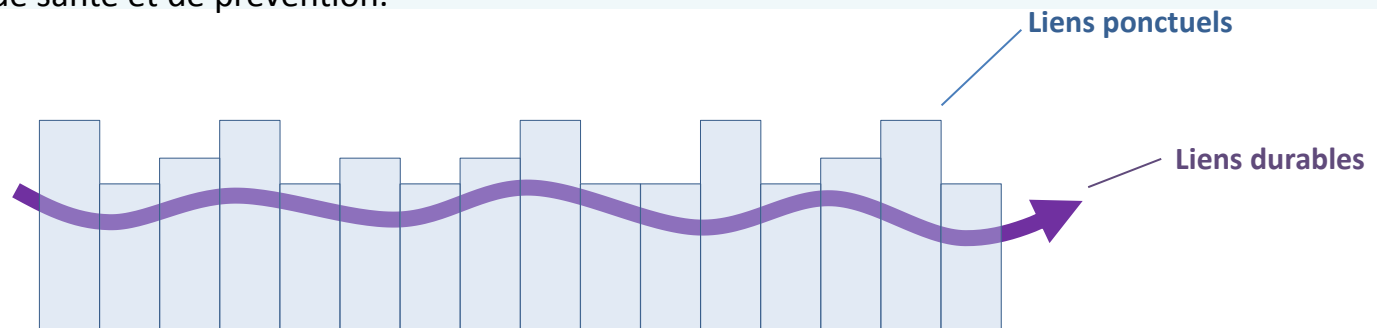
Le positionnement en interne implique une **stratégie durable pour le développement de l'ergonomie** et plus largement pour une approche de la prévention centrée autour du travail réel.

Ce positionnement induit vis-à-vis des partenaires sociaux le **développement d'un partenariat longitudinal** qui se nourrit de l'ensemble des actions menées pour orienter une politique globale.

Le périmètre ministériel ainsi que le rattachement à un service support induit toutefois un positionnement de « **consultants internes** » lié à la conduite d'interventions.

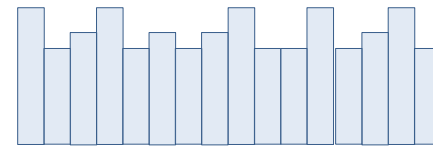
De ce double positionnement émerge deux types de lien avec les CHSCT, ces **formes de partenariat** se nourrissant l'une l'autre:

- **Des liens ponctuels** correspondant aux partenariats mis en place dans le cadre de démarches d'intervention induisant des relations centrées sur des services et collectifs de travail spécifiques dans une perspective locale.
- **Des liens durables** correspondant aux partenariats longitudinaux mis en place au niveau national, concourant au développement d'une approche partagée sur le développement de l'ergonomie ainsi que sa place et son rôle dans le dispositif ministériel de santé et de prévention.



DES PARTENARIATS PONCTUELS

DANS LE CADRE DES INTERVENTION MENÉES :



- Via une fiche de saisine du pôle induisant quasiment systématiquement des **débats préalable en CHSCT** (pouvant également être le commanditaire par l'intermédiaire de son président) ;
- Via un **co-financement** des prestations externes en ergonomie (directions + CHSCT local + CHSCT Ministériel) ;
- Via une **intégration des représentants des personnels au sein des instances de suivi** des démarches ergonomiques ;
- Via une phase d'entretien dans le cadre des **constructions de diagnostics** ;
- Via des **restitutions systématiques** des démarches en séance institutionnelle du CHSCT concerné.

Quels enjeux ?

- Être à l'écoute des représentants du CHSCT pour disposer d'information (historique, contexte, relations sociales, ressenti des agents, perspectives...);
- Permettre la meilleure appropriation possible du contenu et des résultats d'une démarche;
- Assurer un suivi de long terme dans le cadre des débats de l'instance.

DES PARTENARIATS DURABLES:



DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL:

- Via le **rapport annuel d'activité** présentant l'ensemble des démarches menées ainsi que les éléments de capitalisation pouvant en ressortir ;
- Via la participation à la construction de modules de **formation des membres de CHSCT** (et notamment sur l'approche des ergonomes) ;
- Via la définition de **principes nationaux** de fonctionnement du pôle validé en CHSCT Ministériel.

Quels enjeux ?

- Faire évoluer les positions et les regards sur l'ergonomie et ses enjeux ;
- Développer une approche commune permettant d'orienter les choix des directions et des CHSCT de proximité (type de demande, de projet...) ;
- Intégrer de nouveaux enjeux, de nouvelles perspectives nationales en matière de santé et sécurité au travail.

EN SYNTHÈSE

- Des enjeux différents en fonction du type de lien mais qui se centrent vers un objectif commun.
- De part ce double mouvement, le CHSCT constitue une ressource majeure pour les ergonomes car:
 - Il est en **prise directe avec les agents** et leurs situations de travail ;
 - Il suit la vie des services sur le **long terme** ;
 - Il dispose de **moyens d'action**, de leviers permettant d'agir sur les situations de travail.



Merci de votre attention

